EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RESTAURATION ET LA SAUVEGARDE DES REMPARTS DE MONTFERRAND

L'opération consiste à aménager et à mettre en valeur les remparts de Montferrand sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand. Elle constitue un des cinq axes forts du programme de réhabilitation patrimoniale du secteur sauvegardé de Montferrand.

L'opération de mise en valeur des remparts se compose de deux programmes distincts. Le premier concerne l'espace public à créer aux pieds des remparts et le second l'édifice de la muraille et ses ouvrages adjacents.

L'aménagement paysager du pied des remparts concerne essentiellement l'aménagement public paysager des fossés et des voiries situés hors les murs. L'espace traité ici est principalement compris entre la muraille du rempart et les fronts bâtis qui lui font face et il intègre la mise en lumière de l'enceinte du rempart. Cette mission est en cours de réalisation par l'équipe de maîtrise d'œuvre HYL – SOTREC – SIEG

Il convient maintenant de traiter la restauration et la sauvegarde de la muraille du rempart avec ses ouvrages adjacents comme patrimoine urbain.

Pour réaliser la mise en valeur des remparts : restauration des remparts et aménagement des fossés, conformément aux directives du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), le Conseil Municipal a décidé, le 17 décembre 2004, de demander l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire.

L'enquête publique, lancée le 15 janvier 2007 s'est achevée le 20 février 2007. Après concertation complémentaire avec les habitants et propriétaires, le rapport du commissaire enquêteur, assorti de ses conclusions, a été remis au Préfet le 13 juillet 2007 avec notamment les réserves suivantes :

- Un relevé de géomètre parcelle par parcelle, complété par les ouvrages adjacents et des propositions architecturales précises, devra être établi. Ces études se dérouleront après les délais impartis pour l'enquête publique.
- L'abandon de la promenade sur la partie haute des remparts.
- Le respect des quatre cas de figure proposés : établissement d'une convention entre la Ville et chaque propriétaire concernant l'entretien du terrain situé en haut des Remparts.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 26 octobre 2007.

Par conséquent, c'est dans cette optique qu'une consultation a été lancée dès le 21 septembre 2007 pour désigner par la procédure d'appel d'offres ouvert, une équipe pluridisciplinaire constituée d'un architecte avec des références dans les ouvrages anciens et historiques, d'un géomètre expert, d'un économiste de la construction et d'un ingénieur structure dans le domaine des ouvrages anciens et historiques.

Le marché comporte à la fois les missions de division parcellaires nécessaires à l'acquisition communale des remparts, les missions de maîtrise d'œuvre (Diagnostic, APS, APD, PRO, VISA, ACT, AOR) relatives aux travaux de sauvegarde et de restauration des remparts et une mission complémentaire relative à l'établissement du Cahier des Charges d'Usage des espaces privatifs contigus à la muraille.

Afin de pouvoir traiter l'ensemble des remparts de Montferrand, ce marché se décompose en une tranche ferme comportant les missions de définition des travaux de restauration sur la totalité des remparts jusqu'à la phase APD et celles relatives aux divisions parcellaires puis 7 tranches conditionnelles correspondant chacune à un secteur des remparts pour les missions de Projet et de réalisation des travaux de restauration proprement dit. Chacune de ces tranches devant être affermie indépendamment les unes des autres en fonction des possibilités de réalisation des travaux et après acquisition de la muraille par la Ville. L'enveloppe financière des travaux de restauration est estimée à 1 400 000 € HT répartie comme suit sur les tranches :

- Tranche n° 1 : Porte d'Eau / Pont de Bise (muraille visible rue Montplaisir et rue des Fossés sous La Rodade) au droit du jardin public : 130 000 € HT.
- Tranche n° 2 : Secteur 1 : Porte d'Eau / Pont de Bise (muraille visible rue Montplaisir et rue des Fossés sous La Rodade) au droit des parcelles privées : 330 000 € H.T.
- Tranche n° 3 : Secteur 2 : Pont de Bise / Musée d'Art Roger Quillot (muraille visible rue des Fossés sous le Séminaire) 330 000 € HT.
- Tranche n° 4 : Secteur 3 : Traitement du mur boulevard Léon Jouhaux (mur visible de la rue du Temple et de la rue Franc Rozier) 100 000 € HT.
- Tranche n° 5 : Secteur 4a : Place de la Fontaine / traverse piétonne Claussat – Debay – Facy (muraille visible depuis le futur jardin médiéval et la rue Debay Facy) 75 000 € HT.
- Tranche n° 6 : Secteur 4b : traverse piétonne Claussat – Debay – Facy / rue Gravière (muraille visible depuis le futur jardin médiéval et la rue de la Gravière) 175 000 € HT.
- Tranche n° 7 : Secteur 5 : Rue du docteur Claussat / place de la Rodade (muraille visible depuis la rue de la Gravière) 260 000 € HT.

La commission d'appel d'offres composée en Jury s'est prononcée le 3 décembre pour proposer de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée de Christian LAPORTE, architecte mandataire, le Cabinet d'ingénierie BRIZOT & MASSE, le cabinet DUBOIS, « économiste de la construction » et GEOVAL : géomètre expert, pour un montant total de 199 400,00 € HT soit 238 482,24 € TTC résultant :

- d'une rémunération définitive pour la mission diagnostic et la mission complémentaire pour la réalisation du Cahier des Charges d'Usage de : 23 000 € HT.
- d'une rémunération provisoire basée sur la part de l'enveloppe financière des travaux de 1 400 000 € HT par le taux de rémunération de 12% pour les missions de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation, soit un montant de 168 000 € HT.
- d'une rémunération basée sur des prix unitaires de vacation pour les missions d'assistance pour la consultation et l'information du public pour un montant maximum de 8 400 € HT.

Compte tenu des éléments énoncés, le montant du marché se réparti par tranches comme suit :
Tranche Ferme : 81 800 € H.T.
Tranche conditionnelle n° 1 : 10 925,04 € HT.
Tranche conditionnelle n° 2 : 27 718,32 € HT.
Tranche conditionnelle n° 3 : 27 718,32 € HT.
Tranche conditionnelle n° 4 : 8 396,64 € HT.
Tranche conditionnelle n° 5 : 6 303,36 € HT.
Tranche conditionnelle n° 6 : 14 700,00 € HT.
Tranche conditionnelle n° 7 : 21 838,32 € HT.

Par ailleurs, il vous est proposé d'indemniser les membres du Jury pour la procédure de passation à hauteur d'un montant forfaitaire par réunion de 400 € et complété par le remboursement des frais réels sur présentation des justificatifs.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission :

- d'autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge des marchés publics à signer le marché avec le groupement LAPORTE, architecte mandataire BRIZOT & MASSE/DUBOIS/GEOVAL
- d'approuver la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux de restauration de la muraille des remparts de Montferrand
- d'approuver le programme du marché ci-annexé
- de voter les indemnités des membres du Jury

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour Le Maire et par délégation,
L'adjoint en charge des Marchés Publics

Alain BARDOT